

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 24 FÉVRIER 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REGULAMENTI PUBLICU DI SPLUTAZIONE DI A SAEML  
DI I CAMINI DI FERRU DI A CORSICA**

**RÈGLEMENT PUBLIC D'EXPLOITATION DE LA SAEML  
DES CHEMINS DE FER DE LA CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse l'approbation du projet de règlement public d'exploitation de la SAEML des Chemins de fer de la Corse.

Ce règlement, présenté par l'exploitant et validé par les services de la Collectivité de Corse, définit les conditions dans lesquelles les voyageurs peuvent utiliser les services de transport ferroviaire exploités par les Chemins de Fer de la Corse.

En qualité d'Autorité Organisatrice des Transports (AOT), il appartient à la Collectivité de Corse d'approuver ce règlement.

Le règlement d'exploitation complète les textes légaux et réglementaires par ailleurs en vigueur.

Il détermine les droits et les obligations des voyageurs au regard de la sécurité ferroviaire et du respect des biens et des personnes.

Le règlement d'exploitation de la SAEML définit en particulier les éléments suivants :

- Les conditions de transport pour le voyageur ;
- Les règles de sécurité et de sûreté, les règles d'hygiène et de civisme ;
- La vente, l'utilisation et le contrôle des titres de transport ;
- La situation des objets perdus, volés, trouvés, abandonnés ou laissés sans surveillance ;
- La constatation et la sanction des infractions ;
- Les réclamations.

L'adoption de ce règlement permettra en outre de demander l'assermentation des agents de la Collectivité de Corse et de l'exploitant chargés de veiller à son application.

Il vous est proposé d'approuver le règlement public d'exploitation de la SAEML Chemins de Fer de la Corse, tel que joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.